

Choix de la formule

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice : Pôle Cimetières Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Une fois la demande acceptée, vous serez informé des modalités de paiement et une convention de prestations sera établie. Identification de la sépulture Type de sépulture : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Tombe ou caveau Columbarium je ne sais pas Nom et prénom du défunt (ou noms gravés sur la stèle) : Numéro de la concession Ce numéro est mentionné sur le titre de concession ainsi que sur les courriers adressés par le pôle cimetières. Massif: Carré:

1/4

Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice Choisissez le nombre d'intervention(s) par an :
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ 1 entretien par an pour 32 €
2 entretiens par an pour 64 €
☐ 4 entretiens par an pour 128 €
Date de l'entretien
Bon à savoir : aucun entretien ne pourra être réalisé le week-end et jours fériés ainsi que sur la période du 23 octobre a 2 novembre (forte fréquentation des cimetières).
Je souhaite que la date de l'entretien soit fixée entre le
Vous devez respecter un délai minimum de 15 jours entre la date de votre demande et la période souhaitée.
et le
2ème date d'entretien
entre le
et le
3ème date d'entretien
entre le
et le
4ème date d'entretien
entre le
et le
Commentaire
Vos coordonnées
Vous êtes:
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Entretien d'une sepulture Cimetiere Pont de Justice
Un ayant droit
☐ Autre
Préciser votre lien avec le(s) défunt(s)
Téléphone
Adresse
souhaitez-vous recevoir les photos avant / après par mail ?
Si vous répondez oui, les photos seront envoyées à l'adresse mail utilisée pour vous connecter à cette démarche.
Cochez la mention applicable ☐ Oui
□ Non
Pièces justificatives
Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire) - Si vous vous êtes identifié avec France Connect, ce justificatif n'est pas nécessaire.
Pièce complémentaire que vous souhaitez joindre (facultatif): Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce complémentaire (facultatif)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce complémentaire (facultatif)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce complémentaire (facultatif)
Engagements et Attestations
Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, incluant les éventuels documents joints à cette démarche Article 441-6 du code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique () par quelque moyen frauduleux que ce soit, ur document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux a d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
Cochez la mention applicable Oui
Non

Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cimetières consulter le règlement https://www.nimes.fr/fileadmin/mediatheque_commune/demarches/cimetieres/r%C3%A8glement_int%C3%A9rieur_des cimeti%C3%A8res.pdf Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par le Pôle Cimetières de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, dont la finalité est la réalisation de prestation(s) d'entretien. Elles sont conservées sur démarchessimplifiées.fr pendant 18 mois et sont destinées au Pôle cimetières de la Ville de Nîmes. Les données nécessaires au suivi de la concession sont ensuite conservées dans les dossiers du Pôle Cimetières pendant toute la durée de validité de la concession. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie de Nîmes, par le biais de la démarche en ligne disponible à https://www.nimes.fr/mentions.html, ou à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes – Service du délégué à la protection des données - Place de l'Hôtel de Ville - 30 033 Nîmes.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non